

Administration des Contributions Directes
Bureau d'imposition Sociétés VI
Monsieur Marius KOHL
18, rue du Fort Wedell
L-2982 Luxembourg

Le 12 décembre 2007

**Sujet: Union Bancaire Privée
UBP Multifunds Advisory S.A.
UBP Multifunds II Advisory S.A.
UBAM International Services S.A.
UBP Advisory Services S.A.**



Monsieur,

Agissant au nom et pour le compte des sociétés UBP Multifunds Advisory S.A. (ci-après « AdvisoryCo 1 »), UBP Multifunds II Advisory S.A. (ci-après « AdvisoryCo 2 »), UBAM International Services S.A. (ci-après « AdvisoryCo 3 »), UBP Advisory Services S.A. (ci-après « AdvisoryCo 4 ») et NewAdvisoryCo (qui sera prochainement créée dans le cadre de la constitution d'une nouvelle SICAV partie II destinée à investir dans les pays de l'Europe de l'Est), nous avons le plaisir de solliciter votre accord sur le traitement fiscal applicable aux revenus des activités des sociétés énumérées ci-dessus.

Dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos conclusions qui tiennent compte notamment des éléments discutés lors de notre réunion du 8 novembre 2007.

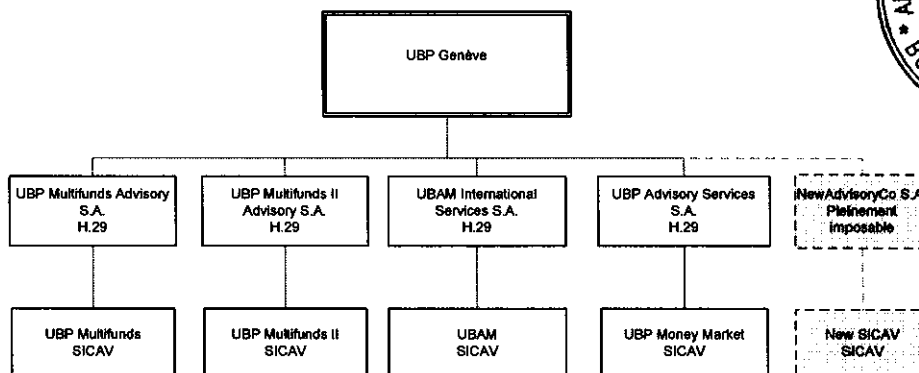
1. Présentation du groupe

AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 sont toutes des filiales de la société suisse Union Bancaire Privée Genève (ci-après « UBP Genève »), la société tête du Groupe UBP. Ces dernières sont des sociétés anonymes luxembourgeoises bénéficiant à ce jour du régime de la loi du 31 juillet 1929. A l'heure actuelle, ces sociétés ont pour objet la gestion ainsi que le conseil en investissement de SICAV partie I et partie II domiciliées au Luxembourg.

Comme énoncé précédemment, il est par ailleurs envisagé de constituer une nouvelle société de gestion (NewAdvisoryCo) dont l'objet consistera en la gestion ainsi qu'au conseil en investissement d'une nouvelle SICAV partie II destinée à investir dans les pays de l'Europe de l'Est. Cette dernière sera constituée sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise pleinement imposable et sera détenue directement par UBP Genève.



La structure telle que décrite ci-dessus peut être illustrée comme suit :



Le groupe UBP a pour activité la gestion d'actifs pour des clients privés et institutionnels. Trois secteurs d'activité y sont dédiés : le « private banking », la gestion institutionnelle et la gestion alternative. Le groupe UBP est par ailleurs l'un des leader mondiaux dans le domaine de la gestion alternative.

Le groupe UBP est aujourd'hui présent à travers un réseau international de filiales, succursales et bureaux de représentation dans plus d'une vingtaine d'implantations. Avec un effectif d'environ 1 300 collaborateurs, le groupe UBP gère plus de 133 milliards de francs suisses à fin juin 2007.

2. Situation actuelle

Dans le cadre de leur activité, AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 perçoivent des commissions qu'elles rétrocèdent pour partie à UBP Genève en sa qualité d'intermédiaire. Ces commissions sont ensuite reversées aux distributeurs ainsi qu'aux gérants externes des compartiments des SICAV. Sur base d'une moyenne des bilans aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006, les AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 rétrocèdent à UBP Genève un pourcentage pouvant aller de 4,1% et 70,15% de leurs commissions perçues. Il est à noter par ailleurs que les AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 n'emploient pas de personnel au Luxembourg à l'heure actuelle.

Le tableau ci-dessous illustre les montants de commissions perçues et rétrocédées par AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 au cours des années 2005 et 2006.

CHF	AdvisoryCo 1		AdvisoryCo 2		AdvisoryCo 3		AdvisoryCo 4	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Commissions perçues	1.221.667,71	1.238.534,12	2.030.375,40	2.540.924,76	46.871.657,13	109.055.802,57	2.117.247,15	2.133.214,48
Commissions rétrocédées	(132.192,93)	(44.511,39)	(152.445,89)	(147.982,49)	(31.689.884,31)	(77.700.515,99)	(74.206,00)	(99.778,00)
Marge brute	1.089.474,78	1.194.022,73	1.877.929,51	2.392.942,27	15.181.772,82	31.355.286,58	2.043.041,15	2.033.436,48
Résultat net après impôts	1.077.202,67	1.141.649,05	1.865.609,68	2.296.951,93	15.132.279,86	30.542.352,01	2.033.402,78	1.931.940,83



3. Situation envisagée

Il est envisagé que le volume de l'activité de gestion et de conseil en investissement d'AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 se maintienne dans les années à venir à un niveau comparable à celui des années 2005 et 2006.

Par ailleurs, afin d'anticiper l'abrogation du régime de la loi du 31 juillet 1929 prévu pour 2010 ainsi que la constitution de la nouvelle SICAV destinée à investir dans les pays de l'Europe de l'Est, le groupe UBP analyse différentes options parmi lesquelles l'une ou l'autre AdvisoryCo voire AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 soient transformées en sociétés pleinement imposables (ci-après « la transformation »).

Afin de diminuer les coûts administratifs et d'optimiser la gestion de la structure, le groupe UBP pourrait en outre envisager de regrouper l'une ou l'autre AdvisoryCo voire les 4 AdvisoryCos existantes ainsi que NewAdvisoryCo et de les fusionner.

4. Analyse du traitement fiscal

Remarque préliminaire : Le traitement fiscal décrit ci-après sera applicable aussi bien individuellement à AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 dans l'hypothèse où l'une ou l'autre voire les 4 seraient transformées en sociétés pleinement imposables ainsi qu'à NewAdvisoryCo. Par ailleurs, la restructuration envisagée par le Groupe UBP ne remettra pas en cause ce traitement fiscal étant entendu que dans l'hypothèse où l'une ou l'autre option envisagée serait effectivement mise en place, nous vous ferons part des différentes modalités immédiatement. Cependant, le traitement fiscal d'une transformation de l'une ou l'autre AdvisoryCo en société pleinement imposable, tel que décrit dans les paragraphes qui suivent, sera applicable pour autant qu'une telle transformation ait lieu avant le 31 janvier 2010. Passé cette date, il sera nécessaire de ré-analyser et reconfirmer le traitement fiscal des AdvisoryCos qui n'auront pas été transformées.

4.1. Résidence fiscale au Luxembourg

Le siège statutaire ainsi que le siège de direction effective d'AdvisoryCo 1, 2, 3, 4 et de NewAdvisoryCo seront situées à Luxembourg. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront tenues à Luxembourg et les Conseils d'Administration se réuniront régulièrement à Luxembourg. Par ailleurs, AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 ainsi que NewAdvisoryCo disposeront chacune d'un administrateur résidant au Luxembourg.

Par conséquent, AdvisoryCo 1, 2, 3, 4 et NewAdvisoryCo seront effectivement dirigées et contrôlées à Luxembourg. Dès lors, en application de l'article 159 LIR, AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 ainsi que NewAdvisoryCo seront des sociétés résidentes tant au sens de la loi interne luxembourgeoise qu'au sens des conventions fiscales de double imposition conclues par le Luxembourg. Des certificats de résidence au nom de ces sociétés luxembourgeoises seront émis par votre bureau sur demande.



4.2. Traitement fiscal applicable à l'activité de gestion et de conseil en investissement

4.2.1. IRC et ICC

Au cours des dernières années, le groupe UBP a développé un goodwill constitué de la clientèle et d'un savoir-faire relatif à l'activité des fonds. AdvisoryCo 1, 2, 3, 4 ainsi que NewAdvisoryCo ont bénéficié et bénéficieront de cet apport de goodwill par le groupe UBP, générant un revenu net avant impôt important sans avoir à supporter des coûts de développement significatifs (relation clientèle, savoir-faire technique, marketing, etc.). Il conviendra donc de considérer, chaque année, qu'une partie du revenu net avant impôt d'AdvisoryCo 1, 2, 3, 4 ainsi que de NewAdvisoryCo est directement liée à l'apport de ce goodwill. En principe, dans des conditions de pleine concurrence entre sociétés indépendantes, l'apport du goodwill aurait dû être rémunéré aux conditions de marché. Cette rémunération peut être évaluée par une commission liée au niveau de revenu, afin de tenir compte de la variation de l'activité.

Il convient donc de considérer qu'AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 bénéficient chaque année, à compter de la date de transformation de l'une ou l'autre AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 voire les 4, d'un apport caché de UBP Genève pour un montant correspondant à un pourcentage de leur revenu net avant impôt. En ce qui concerne NewAdvisoryCo, cette dernière bénéficiera de l'apport caché à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le montant de l'apport caché pourra être estimé à 90% du bénéfice avant impôt calculé individuellement pour chacune des entités concernées.

En application de l'article 18 LIR, cet apport caché sera déductible chaque année du revenu imposable à l'IRC et à l'ICC à compter de la date de transformation de l'une ou l'autre AdvisoryCo 1, 2, 3 ou 4 voire les 4. En ce qui concerne NewAdvisoryCo, l'apport caché sera déductible à partir du 1^{er} janvier 2008.

Il est attendu qu'AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 ainsi que NewAdvisoryCo développent au cours des prochaines années un savoir-faire et une clientèle propres. Dès lors, la part des revenus attribuable à l'apport caché diminuera dans le temps.

Il est estimé qu'AdvisoryCo 1, 2, 3 et 4 bénéficieront de cet apport caché sur une période de 10 ans à partir de la première année de mise en application, à savoir la date de leur transformation respective. NewAdvisoryCo bénéficiera quant à elle de cet apport caché pour une période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2017.

Enfin, il est entendu que nous reviendrons vers vous en présence de revenus et charges exceptionnels significatifs et ce, afin de confirmer le traitement fiscal applicable à ces derniers.



4.2.2. IF

Comme analysé ci-dessus, chaque année, un montant correspondant à un pourcentage du revenu net avant impôt sera considéré fiscalement comme un apport caché de goodwill. Ce dernier n'est donc pas valorisé (valeur actuelle nette) pour un montant global qui viendrait en augmentation de l'actif net fiscal. En effet, cet apport caché est un pourcentage du résultat net comptable avant impôt tel qu'il ressort du bilan commercial servant de base de calcul de l'IF. Dès lors, il n'y a pas de dichotomie à opérer entre le bilan commercial et le bilan fiscal à des fins de calcul de l'IF.

4.2.3. *Liquidation, migration ou transfert de l'activité de gestion et de conseil en investissement d'une AdvisoryCo ou de NewAdvisoryCo vers l'étranger dans les 10 années pendant lesquelles ces dernières bénéficieront d'un apport caché.*

Dans l'hypothèse d'un transfert de l'activité de gestion et de conseil en investissement d'une AdvisoryCo ou de NewAdvisoryCo hors du Luxembourg au cours des 10 années d'application du présent traitement fiscal, les rétrocessions de commissions qu'effectueraient ces dernières à des apporteurs tiers en respectant les conditions du marché seraient valorisées pour un montant moindre. En effet, l'usage du goodwill serait limité dans le temps. Dans le cadre d'un apport de goodwill par le groupe UBP, le montant estimé de l'apport caché devrait en conséquence être également moins important.

Cependant, l'impact économique d'une « sortie » de l'activité de manière précoce devrait s'estomper au cours des années.

En conséquence, et dans le cas d'une « sortie » au cours de la première année de mise en place (à savoir au cours de l'année de transformation d'une AdvisoryCo ou au cours de l'année 2008 en ce qui concerne NewAdvisoryCo), le montant de cet apport caché devra être réduit de 10% (et donc passerait de 90% à 80%).

En cas de « sortie » au cours des années suivantes, le montant de la réduction de l'apport caché prévue ci-dessus serait atténuée de 1% par année (soit par exemple l'apport caché s'élèverait à 81% en cas de « sortie » au cours de l'année qui suit l'année d'application du présent traitement fiscal ou 82% en cas de « sortie » au cours de l'année suivante et ainsi de suite).

Il est à noter qu'une réduction de l'apport caché n'affecte que l'année de la « sortie ». Toutes les déductions pour apport caché faites pendant les années antérieures resteront acquises.

De ce fait, aucun retraitement fiscal ne serait dès lors à envisager en cas de « sortie » après 10 années suivant l'application de ce traitement fiscal.

Le traitement fiscal décrit ci-dessus sera applicable à compter de l'année fiscale durant laquelle sera opérée la transformation d'AdvisoryCo 1, 2, 3 ou 4. En ce qui concerne NewAdvisoryCo, le traitement fiscal décrit ci-dessus sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2008.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir votre accord sur la présente en y apposant le cachet de votre bureau d'imposition.

Ernst & Young Tax Advisory Services
Société à responsabilité limitée
Luxembourg



Amar HAMOUCHE



André PESCH

lu et approuvé

Il est bien entendu que ma confirmation ne peut être utilisée que dans le cadre de la présente structure, que les principes qui sont détaillés ci-dessus ne sont pas transposables ipso facto à d'autres cas d'espèce.

*le préposé du bureau
d'imposition Sociétés VI
Marius Kohl*



Luxembourg, le

19 DEC. 2007